



5 décembre 2025

Conservatoire à rayonnement régional de Reims
(Auditorium 2)

Président du Jury : Denis Pascal

Dépôt des candidatures avant le 9 novembre 2025 à
l'adresse mail suivante : prix.flaneries@flaneriesreims.com
Règlement disponible sur www.flaneriesreims.com

Récompense : 1000€

+ Première partie d'un grand concert du festival 2026

Concours ouvert aux élèves et anciens élèves du CRR



Concours ouvert au public

Prix des Flâneries Musicales de Reims

Première édition 2026

L'association des Flâneries Musicales de Reims, en partenariat avec le CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) de Reims, a le plaisir d'annoncer la première édition du Prix des Flâneries Musicales de Reims.

Objectif

Fruit d'un partenariat de longue date entre l'association et le conservatoire, ce prix a pour volonté de mettre en lumière, soutenir et récompenser un jeune talent, actuellement étudiant ou ancien étudiant récent du Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims.

Critères d'éligibilité

- Le prix est ouvert aux musiciens (solistes instrumentistes ou formation de musique de chambre) ainsi qu'aux chanteurs lyriques.
- Les instrumentistes doivent être âgés de 22 ans ou moins.
- Les chanteurs doivent être âgés de 25 ans ou moins.
- Les candidats doivent être des élèves actuels du CRR de Reims, titulaires d'au moins un DEM (Diplôme d'Études Musicales) dans la discipline présentée, ou avoir été élèves du CRR de Reims depuis moins de trois ans et être actuellement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger (CNSM, pôles supérieurs, HEMU, Conservatoire royal de Bruxelles, etc.).
- Toutes les catégories d'instruments sont concernées, ainsi que les groupes de musique de chambre ne dépassant pas la formation quintette.

Prix

Le lauréat recevra une aide financière de **1 000 €**, offerte par l'association des Flâneries Musicales de Reims. Il sera également programmé en **première partie** d'un grand concert du festival des Flâneries Musicales de Reims 2026.

Sélection et Déroulement du Concours

- La sélection des musiciens souhaitant participer au prix se fera sur dossier, **à envoyer avant le 9 novembre**. Le contenu du dossier est détaillé plus bas. Un nombre limité de candidats sera retenu après appréciation du dossier par le jury.
- Les épreuves se dérouleront **le vendredi 5 décembre, de 9h à 18h**, au CRR de Reims (Auditorium 2). Chaque candidat ou ensemble présentera un programme musical libre d'une durée de 20 minutes, suivi ou précédé (au choix) d'une présentation orale personnelle de 5 minutes portant sur son parcours, sa motivation pour son avenir musical, et/ou le choix de son programme. Ce dernier devra obligatoirement figurer dans le dossier de candidature.

Composition du Jury

Le jury sera constitué des membres suivants :

- Président du Jury : Denis Pascal, pianiste concertiste et Professeur au CNSM de Paris
- William Bensimhon, Directeur du CRR de Reims
- Pascale Labelle, Adjointe au Maire, Délégué à la Culture et au Patrimoine de la Ville de Reims
- Claire Taittinger, Présidente des Flâneries Musicales de Reims
- Hélène Segré, Déléguée artistique des Flâneries Musicales de Reims
- Florian Rochet, Directeur des Flâneries Musicales de Reims

L'annonce du lauréat se fera le 5 décembre, à l'issue de la délibération du jury.

La remise du prix précédera « l'avant concert » du lauréat lors du festival en juin/juillet, devant le public du festival.

Dépôt du dossier de candidature

Par mail et **avant le 9 novembre** à : prix.flaneries@flaneriesreims.com

Pour candidater le dossier devra contenir les informations suivantes :

- NOM / Prénom
- Nationalité
- Âge
- Copie d'une pièce d'identité attestant de l'âge du candidat
- Adresse postale
- CV et diplômes obtenus (DEM à minima)
- Établissements fréquentés et noms des professeurs
- Date des études au CRR de Reims
- Lettre de motivation
- Programme musical présenté - 20 mn
- Dans la mesure du possible mais non obligatoire : vidéo ou son par lien à télécharger

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU